

Le monde est beau



# Vols seulement LONDRES

Départ de Montréal



## Montréal - Londres

Aller-retour

Départ : 7 août

Retour : 5 septembre

# 639\$

Taxes incluses



VOUS PLANIFIEZ UN  
VOYAGE EN EUROPE ?  
Choisissez Air Transat !

- Plus de **150 vols directs** par semaine à partir de 8 villes de départ canadiennes
- Partez **vers une ville** et **revenez d'une autre** sans frais supplémentaires
- **Classe Club** pour profiter d'un confort supérieur et de privilèges exclusifs
- Économies sur les frais d'excédent de bagages grâce à **Kiloflex**
- Service de qualité en classe Économie, incluant un choix de **repas chauds** accompagnés de **vin**
- Expérience optimisée grâce à **Option Plus** d'Air Transat
- Plus de **600 destinations vacances** mises à votre disposition par Vacances Transat
- De l'aéroport à destination, voyager en famille est un jeu d'enfant grâce aux avantages du **Club enfants Air Transat**.
- Débutez votre vol à la maison grâce au service de **présélection en ligne, choix de siège et de repas, et achat hors taxe.\***

\*Service de choix de repas en ligne offert aux passagers qui voyagent en classe Club.



**POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES**

**Départs de Montréal.** Prix par personne en classe W. Prix valide pour les nouvelles réservations individuelles effectuées à compter du 3 août 2011. Taxes, DPSTA, frais aéroportuaires, assurances et surcharge de carburant, si applicables, sont inclus. Vols effectués sur les ailes d'Air Transat. Offre d'une durée limitée. Nombre de sièges disponibles à ce tarif : 10 par départ. En cas de disparité entre ce feuillet et les prix en système, ces derniers ont priorité. Pour les détails et conditions générales, veuillez vous référer à la brochure Collection Europe 2011-2012 de Vacances Transat. Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada inc. et est titulaire d'un permis du Québec (n° 825121). Ses bureaux sont situés au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal (Québec) H2X 4C2. // 2 août 2011

Prix excluant le 3,50\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au *Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages*.